

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTERE DE LA JEUNESSE  
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF  
B.P. 1044 KIGALI

Kigali, le

05 FEV. 1988  
N° 0346 /15.08.01



Monsieur le Président de la  
Fédération Rwandaise de  
Football Amateur  
K I G A L I

Objet: Avance d'une somme  
de 200.000 FRW  
à l'équipe PANTHERES  
NOIRES.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que j'ai été saisi du problème de l'équipe PANTHERES NOIRES qui n'a pas jusqu'ici reçue la somme lui promise lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la FERWAFA du 27 Septembre 1987, cette somme devait l'aider dans les préparatifs pour ses matchs contre l'équipe WAGAD de la Somalie.

A cet effet, j'accorde à cette équipe une somme de DEUX CENTS MILLE FRANCS RWANDAIS (200.000 FRW) à décompter sur la subvention à donner à la FERWAFA, pour l'année 1988, par le Ministère.

L'équipe Panthères Noires qui me lit en copie est priée de retirer cette somme à la Direction Générale des Sports et Loisirs.

Veuillez agréer, Monsieur le Président,  
l'expression de ma considération distinguée.

C.P.I. à:

- Monsieur le Président de  
l'équipe PANTHERES NOIRES  
K I G A L I

Le Ministre de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif  
NDINDILYIMANA Augustin

Et Col. BEMBA

